

L'affaire Morin fait ressurgir la crainte des investigations systématiques de la GRC

Le premier ministre Mulroney demeure coi

Huguette Young
de la Presse canadienne

OTTAWA — La ministre de la Justice Kim Campbell a tenu à rassurer le public canadien hier que des mécanismes avaient été prévus pour éviter des opérations clandestines de surveillance des partis politiques au Canada.

Devant les attaques répétées de l'opposition hier aux Communes, Mme Campbell a déclaré que ces incidents ne pourraient plus se produire depuis la création du Service canadien du renseignement de sécurité. Cette agence de surveillance distincte de la GRC a été établie à la suite du rapport de la Commission McDonald sur les agissements de la GRC dans les années 70. La commission avait tenté de faire la lumière sur le vol des listes de membres du Parti québécois.

« Ce service de renseignement est réglementé par une loi qui l'interdit de faire enquête sur des activités de lobbying, des manifestations et des actes de dissension », a répliqué

Mme Campbell vigoureusement.

Peu convaincu, le député néo-démocrate de Kamloops, Nelson Riis, est revenu à la charge en demandant à la ministre de confirmer que le gouvernement ne faisait pas usage d'informateurs pour enquêter sur les activités des gouvernements élus démocratiquement.

Mme Campbell a répliqué que le gouvernement de l'époque avait pris les moyens qui s'imposaient, en ajoutant que les activités du Service de renseignement étaient scrupuleusement examinées par un organisme indépendant.

À la suite d'un reportage diffusé aux ondes de Radio-Canada, M. Morin a confirmé qu'il avait été recruté par la GRC au cours de la période 1974-77 pour transmettre des informations sur les tentatives d'infiltration et d'ingérence étrangère au Québec et au sein du PQ. M. Morin a toutefois voulu rectifier le tir en soulignant qu'il avait soutiré plus d'informations de la GRC qu'il n'en avait fournies et qu'il avait toujours protégé les gens « suspects » de son entourage.

Le premier ministre Brian Mulroney s'est refusé à tout commentaire. De son côté, le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a dit ne rien savoir de cet épisode. Il a rejeté catégoriquement les allégations du député du Bloc québécois, Gilles Rocheleau, qui accusait le gouvernement conservateur d'avoir orchestré des fuites pour discréditer les souverainistes au Québec.

À l'issue de la période des questions, M. Riis et son collègue Dave Barrett, ex-premier ministre de la Colombie-Britannique, ont ramené l'affaire sur le tapis, en exigeant la tenue d'une enquête pour faire la lumière sur les agissements de la GRC.

« Cette affaire n'est pas une affaire isolée propre au Québec et au PQ », a relevé M. Barrett. Il se demande si la GRC n'aurait pas tenté d'infiltrer également le Crédit social, le parti des agriculteurs, la Fédération coopérative du Commonwealth (CCF) et d'autres mouvements jugés suspects à l'époque.

« On a la preuve qu'ils ont utilisé des agents provocateurs au Québec.

Que s'est-il passé ailleurs ? » s'est-il interrogé.

À Montréal, où elle avait des entretiens avec le premier ministre Bourassa, la chef néo-démocrate Audrey McLaughlin s'est dite aucune surprise par la nature des révélations. « Je tiens pour acquis que ma ligne est branchée sur une table d'écoute », a-t-elle précisé sans détour. Elle croit que le chef libéral Jean Chrétien, qui était ministre de la Justice à l'époque, devrait répondre de ses actes relativement à ce dossier épineux.

M. Chrétien étant absent de la période des questions hier, la chef adjointe libérale Sheila Copps s'est fait son porte-parole en soulignant que celui-ci n'avait aucune connaissance de cette affaire.

Pour Mme Copps, ce qui est triste, c'est que ces révélations rejalliront sur toute la classe politique.

« Quand une personne de la trempe de M. Morin fait une telle déclaration, ça nuit au système politique car c'était un homme de première classe », a-t-elle noté.



PHOTO PC
Claude Morin a essuyé un véritable assaut des journalistes, par téléphone et à sa résidence de Sainte-Foy, en banlieue de Québec. Dès les premières heures de la journée, M. Morin a été sollicité pour accorder des entrevues aux diverses émissions radiophoniques du matin et sa résidence a vite été « assalée » par les stations de télévision qui y ont envoyé leurs cars de reportage. En attendant de pénétrer dans la résidence de M. Morin, un reporter s'est promené dans les environs en tendant le micro aux voisins qui mettaient le nez dehors. L'ex-ministre dans le cabinet de René Lévesque a été littéralement cloué à la maison, répondant à chacun des appels téléphoniques qui lui étaient acheminés.

Le Sénat et le veto divisent toujours le Québec et l'Ouest

Norman Dellisle
de la Presse canadienne

WINNIPEG — À la sortie de la rencontre entre les premiers ministres Robert Bourassa, du Québec, et Gary Filmon, du Manitoba, jeudi, un adjoint du dernier a fait remarquer : « Au moins ils n'ont pas essayé de se tuer l'un l'autre ».

Ce n'est qu'une boutade rapportée par un journal de Winnipeg, mais elle caricature la profondeur des divergences entre M. Bourassa et son ho-

mologue manitobain. Le gouvernement du Québec des provinces de l'Ouest sont encore loin l'un de l'autre sur deux sujets dans le présent débat constitutionnel, en dépit des propos encourageants et des poignées de main qui se sont échangées cette semaine, alors que M. Bourassa a effectué une tournée-éclair pour rencontrer ses quatre collègues.

Le Sénat et l'octroi d'un droit de veto au Québec sur toute modification aux institutions fédérales demeurent les deux principaux points

d'accrochage entre le Québec et l'Ouest du pays.

Les provinces de l'Ouest favorisent la mise en place d'un Sénat réformé qui soit à la fois égal, efficace et élu et qu'on surnomme pour cette raison un « Sénat Triple E ».

Tout en appuyant une réforme qui ferait du Sénat le rempart des provinces contre les intrusions fédérales, le Québec ne veut pas qu'on crée une nouvelle Chambre des communes, comptant plus de 200 membres, qui rendrait le fédéralisme ca-

nadien encore plus lourd et plus inefficace.

C'est pourquoi M. Bourassa s'oppose au Sénat Triple E, ce qui heurte les convictions profondes des premiers ministres Don Getty (Alberta), Roy Romanow (Saskatchewan) et Gary Filmon (Manitoba).

Le Québec est prêt à accepter une réforme du Sénat, mais on devra au préalable satisfaire la demi-douzaine d'exigences qu'il a mis de l'avant et dont deux sont majeures : la reconnaissance du Québec comme société distincte et l'octroi du droit de veto

sur les institutions.

M. Getty et Filmon ont été clairs : il n'y aura pas de droit de veto pour le Québec si l'Ouest n'obtient pas un Sénat à son goût. MM. Filmon et Romanow ont par ailleurs des réserves sur la façon dont serait rédigée une clause reconnaissant le Québec comme société distincte.

Le passage du premier ministre Bourassa dans les bureaux de ses quatre collègues n'a pas permis, jusqu'à maintenant, de trouver une solution à ces divergences.

Kaplan savait, Bédard se tait

Pierre Cayouette
et Michel Venne

Bob Kaplan savait. Jean Chrétien ne savait pas. Marc-André Bédard se tait. Jean Garon est inquiet. Claude Ryan ironise. Et Marc-Yvan Côté s'étonne.

Au lendemain des stupéfiantes révélations de Radio-Canada sur les activités secrètes de Claude Morin, la communauté politique canadienne et québécoise est en émoi. Les premières réactions s'accumulent.

L'ex-solliciteur général du Canada (de 1980 à 1984) Robert Kaplan, aujourd'hui député de York Centre, a révélé qu'il savait tout des contacts secrets de Claude Morin. Mais il affirme n'en avoir dit mot ni au premier ministre Pierre Trudeau, ni à Jean Chrétien ni à ses autres collègues du cabinet.

« Je l'ai appris dès 1980 par le biais de la commission MacDonal. Ils (ses collègues) n'ont jamais entendu parler de ça de moi (sic). C'était ma responsabilité, mon devoir, de garder dans la cadre du ministère les choses qui relevaient du ministère. Et de ne pas utiliser politiquement des renseignements que la police possède », a-t-il dit hier.

Le chef du Parti libéral, Jean Chrétien, a répété qu'il ignorait tout de l'affaire Morin jusqu'à ce qu'elle n'éclate. « Je n'ai jamais su tout ça. Mais je trouve bizarre que Morin se soit mêlé à des choses comme ça. Mais il y a des gens qui feraient beaucoup de choses pour de l'argent », a-t-il dit.

À Québec, le député péquiste Jean Garon a pris l'affaire au sérieux. « Je pense maintenant que cela colore certains événements pour lesquels je me posais des questions », a-t-il commenté. Il a toutefois refusé de préciser les événements auxquels il faisait allusion.

À Montréal, peu après sa rencontre avec des leaders de la communauté noire, le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan a ironisé : « Peut-être que M. Morin a été victime. Il y a un petit côté ambigu chez lui qui m'a toujours frappé sensiblement ». Les reporters ont bien ri de son humour noir.

Dans une entrevue accordée au Point, Bernard Landry a lancé un vibrant appel Marc-André Bédard. « Je dis à Marc-André Bédard que si, en son âme et conscience il croit servir la démocratie, comme il l'a toujours fait, en rendant publiques ces informations, qu'il n'hésite pas une fraction de seconde. Ses anciens collègues, Parizeau et moi, lui demandons formellement ».

Depuis Chicoutimi, Marc-André Bédard a résisté. « Il m'apparaît évident que j'aurai à faire des commentaires. Je ne veux pas le faire de façon prématurée », a-t-il répondu. Aux yeux du ministre de la Santé Marc-Yvan Côté, enfin, les récentes révélations « ne sont certes pas de nature à rehausser l'opinion qu'a le peuple des hommes politiques ». Sa première réaction du ministre fut « l'étonnement ».

ÉPARGNER, C'EST UNE OBLIGATION.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

En vente du 19 mai au 1^{er} juin 1992

◆ **L'épargne à votre portée!**

Achetez vos obligations d'épargne du Québec au comptant en coupures de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ et 5 000 \$, jusqu'à un montant maximum de 75 000 \$.

Procurez-vous-les dans les banques, les caisses Desjardins, les sociétés de fiducie, chez les courtiers en valeurs mobilières et autres agents autorisés.

Ou choisissez le mode Épargne-salaire: une façon simple et sûre d'épargner (Renseignez-vous auprès de votre employeur).

◆ **L'épargne qui rapporte!**

Bénéficiez du taux très concurrentiel des obligations d'épargne du Québec: il est ajusté chaque année au taux du marché.

Les obligations d'épargne du Québec rapportent plus qu'un simple compte d'épargne et se comparent avantageusement à un dépôt à terme, en offrant beaucoup plus de souplesse.

Mieux encore, faites fructifier vos obligations d'épargne du Québec à l'abri de l'impôt en les déposant dans des régimes d'épargne-retraite ou d'épargne-études autogérés.

◆ **L'épargne plus que flexible!**

Avec les obligations d'épargne du Québec, votre capital est toujours disponible car elles sont encaissables en tout temps.

De plus, l'intérêt quotidien vous permet de toucher le plein montant de vos intérêts, n'importe quel jour du mois. C'est comme de l'argent comptant!

Du 19 mai au 1^{er} juin 1992, achetez vos obligations d'épargne du Québec.

INFORMATION:

1 800 463-5229 **528-1200**
(à l'extérieur de Québec) (région de Québec)
ou appelez Communication-Québec (sans frais)

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0810

La maîtrise des intangibles